

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela lui coûterait \$75 par année. Le gouvernement ajoute ainsi sérieusement aux dépenses du public.

L'hon. M. BUREAU: Comment protégez-vous le gouvernement?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Voilà précisément une des difficultés qui surgissent de cette législation. Le Gouvernement impose comme condition indispensable le dépôt d'une garantie qui coûte \$75 par année. Or, quant aux garanties il n'y a que l'embarras du choix.

L'hon. M. ROBB: Il peut toujours se faire rembourser.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable ministre sait à quoi s'en tenir sur les remboursements.

L'hon. M. ROBB: Je sais qu'ils s'effectuent lentement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ose dire qu'il reste encore à régler d'innombrables remboursements sous le régime de l'impôt sur les ventes de l'an dernier. Le département ne sait pas, personne ne sait, où l'on en est au juste en ce qui touche aux remises à effectuer sous le régime de cette taxe des ventes.

M. JACOBS: Il s'agit ici de centaines de millions de dollars; des opérations de cette importance ne se complètent pas en un jour.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quelle belle imagination que celle de mon honorable ami, des centaines de millions de dollars?

M. JACOBS: Oui; je parle de l'impôt sur les ventes.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne crois pas que la situation soit si mauvaise que cela; cependant ces remboursements sont énormes. Sans doute l'honorable député n'a pas saisi la remarque du ministre intérimaire des Finances qui prétend que les intéressés peuvent tout recouvrer par voie de remboursement. De là surgit la question au sujet des remboursements conséquents au régime du passé; combien de ces remboursements, résultant de la modification radicale du mode de perception décrétée l'an dernier, n'ont pas encore été effectués? Cette modification de la loi a ouvert le droit à un nombre presque infini de remises qui restent encore à faire en ce moment.

[M. Jacobs.]

M. JACOBS: La situation intéresse quelque 30 ou 40 millions de dollars.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela est grave; en effet n'est-il pas grave au point de vue du négociant qu'il soit obligé de fournir cette garantie sans...

M. JACOBS: Ce ne serait pas plus grave d'effectuer des remboursements sans contrôle, sans vérification des comptes, sans examen et sans inspection?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Incontestablement ce qu'il y a de plus grave c'est d'avoir créé une situation où personne n'y voit goutte en ce qui concerne les remises. S'il est possible d'éviter toute situation pareille au sujet des remboursements...

M. CANNON: Y a-t-il eu des remises quand mon honorable ami était ministre?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pas que je sache. Si la mémoire ne me fait défaut, les statuts ne portaient pas de loi alors créant des responsabilités relatives aux remboursements. L'honorable député a l'esprit vif et une mémoire très tenace. Il voudra peut-être me dire quelle loi fut adoptée alors créant un régime de remboursement.

M. JACOBS: Nous avons dû le faire après votre départ.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami veut être spirituel encore; mais il est moins juste qu'à l'ordinaire. Il sait très bien, en effet, que ces remises découlent de la loi adoptée à la dernière session; qu'elles n'ont aucun rapport à une loi antérieure. A quoi sert d'entamer ici une discussion oiseuse pareille? Ce n'est pas qu'elle me fatigue; si l'honorable député le désire il peut bien la continuer indéfiniment; elle est plutôt selon mon goût.

L'hon. M. BUREAU: Je puis dire à mon honorable ami qu'on a simplifié ce régime des remises. Je n'ai pas les nouveaux règlements sous la main, mais je voudrais que l'honorable député les vît: ils sont bien plus simples.

M. CALDWELL: Quand l'honorable député était ministre des Finances il a simplifié tout cela: il a refusé toute remise. Il a pris pour devise: "Nous gardons ce que nous avons." Il a dit, aux vendeurs d'automobiles particulièrement: "Les fonds que le fise a perçus ne quitteront pas le Trésor." C'était très simple, comme on voit.

L'hon. M. BUREAU: Comme méthode de simplification, c'est plutôt radical.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'attends toujours que quelqu'un me dise quelle loi